

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

**OBJET / GAIA : Déploiement d'un dispositif Micro-Folie : validation du projet.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 4 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 27  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire indique que la Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec différentes institutions comme le Centre Pompidou, le Château de Versailles, le Louvre, ou encore l'Opéra national de Paris.

Une Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans différents lieux, permettant de démocratiser l'accès à la culture. Ce Musée numérique réunit plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions (230 partenaires à ce jour) qui chaque année s'enrichit de nouvelles collections, composée chacune de 250 à 400 œuvres.

M. le Maire précise que plusieurs modes de visite sont possibles et notamment le mode collection qui permet de laisser le musée numérique en libre accès à tous, où chacun suit sa propre navigation ou encore le mode conférencier permettant d'organiser des visites thématiques et programmées pour les groupes, support de médiation pour les professeurs et animateurs.

La Micro-Folie est conçue de manière modulaire pour s'adapter à une diversité de lieux d'accueil, en fonction des besoins des collectivités au regard des spécificités de leurs territoires (médiathèque, lieu patrimonial, ancien commerce, centre culturel...). Elle se décline en une version fixe et une version itinérante. Elle comprend, a minima, un musée numérique, et, permet au plus grand nombre de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition.

La commune de Cambo-les-Bains envisage d'acquérir la version itinérante qui pourra être déployée, au gré des actions de médiation et expositions, sur la Villa Assantza, sur la médiathèque ainsi qu'à titre plus occasionnel sur les Ecuries de la Villa Arnaga après sa réhabilitation.

Ce dispositif devrait permettre à la commune de moderniser son offre culturelle et surtout d'améliorer l'accessibilité de la culture. Installer un tel dispositif permettrait de toucher un large public et ce pour deux raisons, d'une part, le caractère de centralité que revêt la commune et, d'autre part, en raison de la faible couverture du territoire de la Communauté d'Agglomération par ce type de dispositif.

Il propose d'installer ce dispositif Micro-Folies en deux phases successives, d'abord par l'obtention du matériel en prêt à titre gratuit pour une durée de six mois à partir du premier trimestre 2025 afin de tester le dispositif et dans un second temps par une acquisition à partir du dernier trimestre 2025, le prix du matériel dépendra de la version choisie à l'issue de la période de prêt et devrait avoisiner les 50 000 € HT avec un subventionnement de 80% de la part de l'Etat.

Il est précisé que ce projet fera l'objet d'une contribution financière forfaitaire annuelle d'un montant de 1 000 € TTC au titre de l'animation du réseau Micro-Folie.

Pour en bénéficier et en solliciter un prêt de la part de l'État à l'horizon du premier semestre 2025, il convient d'en approuver le principe par la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** - d'approuver ce projet, dans le contenu et le phasage proposé ci-dessus.  
- de solliciter de l'État et des autres financeurs, le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

**PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires et signer tous documents afférents à ce dossier.

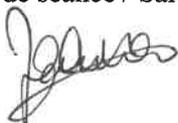
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza

**Mme Joana LACARRA**  
Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Par délégation du Maire  
**Eliane AIZPURU**

